

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le 4 mai à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur *Jean-Michel BEAUDIC*, Maire.

Date de la convocation : le 28 avril 2017

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 13, votants : 13

Présents :

Mesdames KHOUNCHEF Patricia, GELIN Laurence, LIZÉ Sandra, PASSEBON Virginie, TEXIER Elisabeth

Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLE Pascal, COURTECUISSÉ Vincent, GOUSSARD Christian, HACQUIN Stéphane, MAURY Anthony, PHILIPPE Jean-Pierre, SAFANJON Fabien,

Absent(e)s et excusé(e)s:

HACQUIN Stéphane
FLOUQUET Stéphane

Secrétaire : MAURY Anthony

Début de séance : 20h30

Point 1 : Renouvellement de la convention RPI (DEL2017-20)

La mairie de Niort nous propose le renouvellement de la convention concernant le regroupement pédagogique pour les années scolaires 2017, 2018 et 2019.

Cette nouvelle convention modifie la précédente dans 3 articles :

-article 3 – indication de la mise à jour du forfait concernant les frais de scolarisation

-article 7-précisions concernant l'accueil des enfants à leur arrivée et à leur départ des écoles

-article 9-les nouvelles modalités de facturation de la restauration.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**Point 2 : Demande de subvention d'investissement dans le cadre du programme d'appui communautaire au territoire (PACT) 2016-2018
Modification du plan de financement de la délibération DEL2017-6 (DEL2017-21)**

Le conseil municipal du 19 janvier dernier a pris une délibération pour recourir au dispositif PACT (programme d'appui communautaire au territoire) de la CAN dans l'objectif de contribuer au financement des travaux d'amélioration de la performance énergétique de la salle polyvalente.

Le plan de financement initial retenu dans la délibération du conseil du 19 janvier doit être modifié pour tenir compte de nouveaux éléments.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

-Dépense :

	Montants HT
- Menuiseries –remplacement des portes fenêtres (devis PRO-M) :	14 750,00 €
-Chauffage et éclairage (devis PERROCHON-COLLOT) :	17 220,12 €
-Branchements (devis GEREDIS) :	2 561,06 €
-Remplacement lanternes par des leds (devis séolis)	1 241,19 €
Total dépenses	35 772,25 €

-Recettes :

-CAN (PACT) (50 %) :	17 886,12 €
-Commune (50 %) :	17 886,12 €
Total recettes	35 772,25 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le programme des travaux
- d'adopter le nouveau plan de financement
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la CAN au titre du PACT

Point 3 : Organisation d'un marché de producteurs le 17 juin (DEL2017-22)

Afin d'accompagner les communes dans des projets d'organisation de marchés locaux, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la chambre d'Agriculture, la chambre de Commerce et d'Industrie et la chambre des Métiers et de l'Artisanat (chambres consulaires) proposent un dispositif d'accompagnement comportant différentes prestations dans le cadre d'une convention.

Pour notre commune la convention entre la CAN, les chambres consulaires et SCIECQ comportent les prestations ci-dessous (les montants sont en HT) :

-Prestation 1 : Définition des besoins avec la collectivité :	750 €
-Prestation 2 : Accompagnement à la mise en place du marché	750 €
-Prestation 3 : Recherche de professionnels intéressés	1 500 €
Total :	3 000 €

Le coût de ces différentes prestations est pris en charge comme suit :

-Chambres consulaires : 1 250 € (prestations 1 et 2 pas de prise en charge de la prestation 3)	
-CAN :	875 €
-Commune :	875 €
Total :	3 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal adopte le projet de marché et autorise le maire à signer la convention avec la CAN et les chambres consulaires.

Point 4 : Droits de place (DEL2017-23) modification de la délibération DEL2017-18

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (DEL2017-18), le Conseil municipal du 30 mars a décidé de créer une régie pour le marché de la « La Pause Sciecquoise » et fixé un droit de place d'un montant forfaitaire de 2 € par exposant.

Compte tenu des règles qui prévalent en matière de fixation des droits de place et au regard des expériences de marchés conduites dans des communes voisines il apparaît plus simple et souhaitable de rendre gratuit l'accès des commerçants et producteurs aux marchés pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Point 5 : Le point sur le projet des activités liées à la pause sciecquoise

Dans la mesure où la réunion de réception du marché de travaux aura lieu avant la fin du mois de mai l'inauguration de la Pause Sciecquoise peut être programmée opportunément le 17 juin dans le cadre du marché, à 12 h pour ne pas gêner l'activité du marché.

Le travail de concertation effectué avec les associations et les participants à la table ronde (2 réunions) a permis d'élaborer un premier canevas des activités et services. Afin d'en quantifier plus précisément le volume un sondage est en cours auprès de tous les habitants de SCIECQ pour mesurer les usages qu'ils feront de ces activités et services.

Aussi ce point est à reporter au prochain conseil municipal afin de disposer des résultats du sondage en cours.

La création du poste affecté à La Pause Sciecquoise et ses modalités d'organisation sont soumises à 2 conditions :

- d'une part connaître les activités et services et les jours et horaires d'ouverture,
- d'autre part de choisir le support juridique de la création de l'emploi (SPIC, association à créer) et à cet effet d'obtenir le conseil de la Trésorerie.

Aussi ce point est à reporter au prochain conseil municipal.

Dans la mesure où les commissions n'ont pas travaillé sur des propositions de tarifs, ce point doit également être reporté au prochain conseil municipal.

En définitive les premières locations ne pourront intervenir qu'après la mi-juillet.

Point 6 : Prêt bancaire - Pause Sciecquoise (DEL2017-24)

Considérant que par sa délibération du 30 mars 2017 (DEL2017-16) le Conseil municipal a décidé d'emprunter à hauteur de 180 000 € pour assurer le financement de la réalisation du projet de rénovation du centre bourg comprenant la rénovation de l'ancien commerce en lieu public polyvalent et de l'Eglise, pour un coût prévisionnel de 441 557,97 € HT

Considérant que le conseil a adopté le plan de financement suivant :

Coût total (prévisionnel + avenants):	459 218.84 €
DETR:	91 154,00 €
FEADER:	101 707.15 €
FRIL:	50 000,00 €
DOTATION PARLEMENTAIRE :	7 500,00 €
PRET BANCAIRE :	180 000,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL :	28 857.69 €

Considérant que le conseil a choisi l'établissement bancaire Crédit Mutuel pour une somme de 180 000 € à un taux de 1,42 %.

Le contrat de prêt proposé par la banque retient finalement un taux de 1,37% avec une périodicité trimestrielle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à emprunter auprès de l'établissement bancaire du Crédit Mutuel, la somme de 180 000€ sur 15 ans à un taux de 1,37 % avec une périodicité trimestrielle.

Point 7 : Choix du cabinet d'étude et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie, demande de subvention CAP79 pour l'aide à la décision (DEL2017-25)

La commission de choix (commissions des travaux et appels d'offres) après avoir analysé les 16 candidatures réceptionnées dans le cadre d'appel d'offres a auditionné 4 cabinets le 14 avril dernier avec le concours du CAUE.

Au regard des références, des compétences, de la qualité des prestations et des coûts proposés par chacun des candidats la commission a porté son choix sur le cabinet URBANOVA.

Une attention toute particulière a porté sur la concertation avec les habitants et avec la commission des travaux dans la conduite du projet.

Après avoir consulté l'analyse des résultats des auditions des 4 cabinets et après en avoir délibéré le conseil municipal choisi le cabinet URBANOVA pour un montant de 18 912.50 €

Cette étude peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide à la décision du programme CAP79

Plan de financement :

Autofinancement : 10 912.50
CAP79 : 8 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de la subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

Point 8 : Demande de subvention des associations de Sciecq (DEL2017-26)

Par délibération du conseil municipal du 16 février 2017 (DEL2017-8) le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 250 € à toutes les associations sciecquoises ayant déposé un dossier de demande de subvention complet.

Les demandes de l'avenir 79 et des pitchouns étant complète le conseil municipal à l'unanimité leur attribue une subvention de 250 € chacun.

Point 9 : Adhésion au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) (DEL2017-27)

Pour assurer la continuité des missions qui leurs sont confiées et pour maintenir une même qualité de service, le CAUE a besoin du soutien des communes.

Le CAUE intervient dans des missions de conseils aux particuliers, sensibilisation, formation et bien-sûr le conseil aux collectivités.

La commune de SCIECQ sollicite régulièrement le CAUE.

Il est à rappeler que les habitants de SCIECQ peuvent bénéficier des services du CAUE, et cela gratuitement.

Le CAUE est une association avec une mission de service public

L'adhésion est de 100 € pour une commune de la taille de Sciecq, Monsieur le Maire propose au conseil de bien vouloir renouveler cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au CAUE.

Point 10 : Compte rendu de la commission des travaux du 21 avril

Dossiers en cours

1-Mission d'étude et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voiries :

- Choix du bureau d'étude
- Date de réunion de lancement avec la participation du CAUE, de la CAN (Services assainissement et transport) et des concessionnaires de réseaux.

2-Programmation des travaux de voirie : entretien (patas), relèvement de caniveaux de surface, revêtements éventuels.

3-Choix des lanternes pour le remplacement des lampes prévu au contrat IRIS (26+11). Intervention de SEOLIS en septembre 2017

4-Déblaiement de la décharge sauvage sur le terrain communal du chemin de la Goupillière

5-Enlèvement des Bambous route de Niort

6- Eclairage Place de l'église et de la pause sciecquoise
Réflexion en cours sur emplacement et choix du prestataire
Il existe une prise sur l'église, à la médiathèque et à la Pause qui pourrait permettre de mettre un éclairage pour les festivités.

7-Réparation du sol de la salle polyvalente suite à soulèvement du carrelage

8-Travaux électriques (performance énergétique) à la salle polyvalente

9-Travaux de rénovation des sols de la salle du conseil et de l'atelier de peinture

10- Mobilier de la pause sciecquoise

Salle réception : tables pliantes pour 50 places 50 chaises pliantes ou empilables- 1 portant à roulette

Bar – 3 tables

Hébergement - 2 lits doubles 140-190- 4 lits superposées. 12 matelas- 12 housse de matelas- 12 oreillers + housse.

La question de la vaisselle est mise en attente.

11- Modalités d'entretien des espaces publics après l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires à compter du 1/01/17

12- Point sur le projet de bateau à chaînes

Le chemin prévu entre le lavoir et le bateau sera en pelouse et non en calcaire pour respecter les zones humides.

Point 11 : Informations

-nouveau numéro de la Gazette

-vente de la « maison des indigents »

-Fête du 14 juillet

-Présentation du flyer du marché du 17 juin

Point 12 : Questions diverses

Prochain conseil le 15 juin 2017 à 20h30

La séance est levée à 23 h 00 par Monsieur le Maire